



Photo: Majdi Mohammed/AP/dpa

Une violence arbitraire extrême

EN CISJORDANIE, LA POLITIQUE ISRAËLIENNE DE DÉPOSSESSION DES TERRES EST UN ASSAUT CONTRE UNE SOLUTION À DEUX ÉTATS

Jules Barthel*

Dans quelques jours, le 30 mars, aura lieu la „Journée de la Terre“, journée importante dans l'esprit du peuple palestinien. Cette journée a son origine le 30 mars 1976, date à laquelle Israël a réprimé dans le sang une grève générale contre la confiscation de 21.000 hectares de terres palestiniennes. La „Journée de la Terre“ est devenue pour tous les Palestiniens dans le monde une journée de lutte et de résistance pacifiques contre la colonisation israélienne et la dépossession de leurs biens et de leurs terres, en plus d'être une journée de commémoration de la „Nakba“¹.

En cette année 2025, cette journée revêt une importance d'autant plus grande que les conditions de vie des Palestiniens en Cisjordanie se dégradent de jour en jour. Depuis que l'armée israélienne, avec une violence arbitraire extrême, a lancé le 21 janvier 2025, deux jours après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu à Gaza, l'opération „Mur de Fer“ en Cisjordanie, quelque 45.000 Palestiniens ont été déplacés de force de plusieurs camps de réfugiés dans le nord de la Cisjordanie, dont Jénine et Tulkarem.

Selon l'ONG israélienne B'Tselem², Israël commence à reproduire, dans le nord de la Cisjordanie, parallèlement à l'intensification de l'oppression, „des tactiques et des doctrines de combat mises au point dans le cadre de l'offensive contre Gaza. Il s'agit notamment d'un recours accru aux frappes aériennes dans les zones d'habitation, de la destruction généralisée et dé-

libérée de ces habitations et des infrastructures civiles, ainsi que du déplacement de civils de certaines zones“.

L'absence de l'UE

Alors que le gouvernement israélien parle, comme à son habitude, d'opérations militaires visant la sécurité d'Israël, l'Union européenne (UE), tout comme le Luxembourg, assiste sans réaction à ce que d'aucuns appellent un nettoyage ethnique visant, en réalité:

- à s'emparer définitivement des territoires palestiniens occupés, coupant net à toute solution future de deux Etats indépendants et
- à en finir avec le statut de réfugié³.

L'absence et le laisser-faire de l'UE tranchent avec les mots clairs du Secrétaire général de l'ONU. Le 5 février 2025, s'exprimant devant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, António Guterres a insisté qu'il fallait éviter „toute forme de nettoyage ethnique“, qu'il était „essentiel de rester fidèle aux fondements du droit international“ et que „l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à vivre simplement en tant qu'êtres humains sur leur propre terre s'éloigne de plus en plus alors que nous assistons à une déshumanisation et une diabolisation systématique et effrayante de tout un peuple“.

Le timing de l'opération, lancée immédiatement après le cessez-le-feu à Gaza, montre une

fois de plus le refus du gouvernement israélien de s'engager dans de réelles négociations de paix.

Aujourd'hui, l'armée israélienne s'est déployée sur tout le territoire palestinien, fermant tous les accès aussi bien de que vers la Cisjordanie et Gaza, détruisant délibérément, à coups de bulldozers, les bâtiments publics, les habitations et infrastructures civiles – routes, réseau d'électricité, d'eau et d'égouts – que ce soit à Jénine, à Tulkarem ou ailleurs.

En parallèle à cette opération militaire d'une grande brutalité, les colons, sous la protection de l'armée, intensifient leurs attaques contre les villages palestiniens. Ce n'est pas un hasard si le gouvernement israélien vient de libérer de prison des colons auparavant arrêtés pour actes graves de violence et que le Parlement israélien vient de voter une loi permettant aux résidents des colonies, toutes illégales selon le droit international, d'acheter des terres en Cisjordanie, une violation flagrante du droit international, comme ces terres n'appartiennent pas à Israël et que le Parlement israélien n'a ni le pouvoir, ni le droit de légiférer sur des zones qui ne sont pas sous sa souveraineté.

Un acte de résistance

Toutes ces opérations font craindre l'intention des autorités israéliennes de vouloir établir des faits irréversibles sur le terrain: remodeler la Cisjordanie pour favoriser le déplacement définitif des Palestiniens, forçant

ces derniers à vivre dans des conditions qui les pousseraient tôt ou tard à partir.

L'impunité accordée par le monde occidental à Israël est-elle sans limite? Combien de morts, de mutilés, de déplacés, combien de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité faudra-t-il encore avant que l'UE cesse de défendre et de soutenir un pays qui est actuellement soupçonné de génocide par la Cour internationale de justice et dont certains dirigeants sont sous mandat d'arrêt par la Cour pénale internationale? Le manque de concorde entre actes et valeurs affichées de l'UE est béant à un moment où l'ordre mondial, le droit international et la justice internationale sont plus que jamais fragilisés.

Par son inaction, l'UE est en train de donner à d'autres dirigeants du monde, peu scrupuleux quant au respect de la réglementation internationale, tous les arguments nécessaires pour commettre, à leur tour, des crimes de guerre et des crimes humanitaires sur des terres qu'ils pensent avoir le droit d'accaparer.

Afin de s'informer sur la situation en Cisjordanie, le grand public a l'occasion, aujourd'hui, d'aller voir le film documentaire oscarisé „No Other Land“, réalisé par un collectif israélo-palestinien engagé contre l'occupation et la spoliation du peuple palestinien. Et même si le ministre israélien de la Culture a réagi comme le font d'habitude les autorités israéliennes, en qualifiant „No Other Land“ d'„outil de propagande pour faire de la diffama-

tion d'Israël“, ce documentaire constitue un acte de résistance créative à l'occupation et une piste vers l'égalité et la justice au Proche-Orient.

* Jules Barthel est président du Comité pour une Paix juste au Proche-Orient

¹ La Nakba fait référence à l'expulsion et à l'exode de 700.000 à 750.000 Arabes palestiniens sur les 900.000 qui vivaient dans les territoires sous contrôle israélien à l'issue de la guerre de 1948.

² Centre israélien d'information pour les droits de l'Homme dans les Territoires palestiniens occupés

³ Le statut de réfugié palestinien englobe non seulement l'ensemble des personnes qui résidaient en Palestine mandataire entre juin 1946 et mai 1948 et qui ont dû quitter leur région à la suite de la guerre israélo-arabe de 1948, mais comprend également leurs descendants. Le retour de cette population sur ses terres est reconnu comme un droit par la communauté internationale.

Anmerkung

Das Tageblatt schätzt den Austausch mit seinen Leserinnen und Lesern und bietet auf dieser Seite Raum für verschiedene Perspektiven. Die auf der Forum-Seite geäußerten Meinungen sollen die gesellschaftliche Diskussion anstoßen, spiegeln jedoch nicht zwangsläufig die Ansichten der Redaktion wider.